

Les Bois, le 19 avril 2005

Avis officiel No 4/2005

NOUVEAU PASSEPORT BIOMETRIQUE

Dès le 26 octobre 2005, les voyageurs qui souhaiteraient aller aux Etats-Unis devront être en possession d'un passeport biométrique, à moins qu'ils ne possèdent déjà le passeport « version 2003 ».

Afin d'éviter de devoir établir un nouveau passeport dont le coût sera largement supérieur au prix actuel, nous invitons les personnes ne possédant pas le passeport « version 2003 » et qui se rendront dans ce pays après le 26 octobre 2005, à faire une demande de passeport avant cette date.



RECUPERATION DE FERRAILLE

La ferraille provenant de l'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture qui n'est pas prise en charge lors des ramassages des cassons pourra être éliminée dans notre commune, moyennant le paiement d'une taxe.

L'entreprise Sester Transports à Saignelégier mettra à notre disposition une benne de 30 m³ (type container). Le chargement aura lieu sur la place du champ de foire (Bas du Village)

le samedi 23 avril 2005, de 10h00 à 11h00.

La ferraille sera dépourvue de matières telles que : plastique, pneu, bois, verre. La taxe de prise en charge étant proportionnelle au volume, les machines agricoles (ou autres) très encombrantes seront, si possible, préalablement démontées ou découpées par leur propriétaire.

Le ramassage que nous organisons a pour but de rendre service à notre population et de lui éviter des déplacements onéreux pour éliminer cette ferraille. La taxe étant perçue en fonction de la grandeur de l'objet éliminé, l'entreprise de récupération calcule ses prix pour une unité de 30 m³.

L'entreprise Sester prendra également en charge, moyennant une taxe d'élimination, les objets suivants :

Objets	Tarif
Batteries de voitures	Fr. 10.--/pièce
de camions ou tracteurs	Fr. 10.--/pièce
Roues montées de voitures	Fr. 6.--/pièce
Pneus de voitures	Fr. 3.--/pièce
Pneus de plus de 1 m. de diamètre	Selon entente
Chauffe-eau (non démontés)	Fr. 35.--/pièce
Chaudières - cuisinières à bois (non démontées)	Fr. 35.--/pièce

Nous vous faisons part que l'entreprise Sester à Saignelégier prend en charge à domicile les vieilles voitures hors circulation pour la somme de Fr. 120.-- sans les roues et Fr. 140.-- avec les roues. Les personnes intéressées sont priées de prendre contact au préalable au 079/210.87.82.

COLLECTE DES APPAREILS ELECTRONIQUES ET ELECTROMENAGERS

La société JOB ECO met à disposition des bennes pour la collecte d'appareils électroniques et électroménagers.

Le matériel parvenant chez JOB ECO S.A. au Locle est systématiquement démonté dans leurs ateliers, ce qui garantit la destruction des données pouvant subsister dans les ordinateurs obsolètes qui lui sont confiés.

Ainsi, mis à part les appareils électriques des secteurs de la construction, du jardinage et du bricolage, JOB ECO S.A. reprendra **gratuitement**

tous les appareils informatiques, bureautiques, électroniques de loisirs et appareils ménagers
(congélateurs à partir de 2 mètres, banques et vitrines de congélation industrielles exclus)

le samedi 23 avril 2005, de 10h00 à 11h00,

sur la place du champ de foire (Bas du Village).

La taxe anticipée de recyclage n'est pas encore appliquée aux appareils électriques des secteurs de la construction, du jardinage et du bricolage. Leur reprise est donc payante.



TAXE DES CHIENS 2005

Afin de simplifier l'encaissement de la taxe des chiens, les propriétaires de chiens recevront une facture en 2005.

A cet effet, l'administration communale se basera sur le fichier de facturation 2004.

Les propriétaires de chiens qui n'auraient plus d'animaux en 2005, sont priés de l'annoncer à l'administration communale jusqu'au 26 avril. Passé cette date, une facture sera établie.

Les personnes qui ont acquis un chien depuis le 1^{er} mai 2004, sont invitées à l'annoncer également jusqu'à cette date.

"

Nom, Prénom :

Nom du chien :

Je n'ai plus de chien en 2005

J'annonce que j'ai un chien en 2005

Nom :

Race :

Robe :

Année de naissance :

No puce :

Conseil communal